



A.L.T. JEUNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



ASSOCIATION LA HALTE PERE ÉTIENNE GRIENENBERGER

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis

Tel : 0262 90 89 60

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p.3
PRÉSENTATION DU DISPOSITIF.....	p.5
L'ACTIVITÉ DE L'A.L.T. JEUNE.....	p.7
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	p.12

INTRODUCTION

L'association La Halte Père Etienne Grienenberger assure la gestion d'un dispositif d'hébergement temporaire pour 7 jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans vivant une situation de rupture familiale et en demande de mise à l'abri. Cet hébergement temporaire est contractualisé pour une durée de 6 mois renouvelable selon la dynamique d'insertion portée par le jeune et les possibilités restreintes de sorties positives que l'on peut trouver et proposer.

Tout au long du séjour, il est ainsi mis à disposition de chaque jeune un studio semi-meublé individuel d'une surface de 20 m² pour lequel il lui est demandé une participation financière symbolique ainsi que le règlement des abonnements et factures pour les fluides contractualisés en son nom. Le dispositif accueille également des jeunes ne disposant pas de ressources et propose alors la prise en charge des différents frais liés à l'appartement, à l'alimentation ou encore au transport. Rassurés par ce soutien, les jeunes se mobilisent généralement de façon active dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

La particularité d'implantation de ce dispositif est qu'il est situé sur le même site qu'une Maison relais gérée par La Halte en plein cœur d'un quartier prioritaire de la commune de Saint-Denis.

Ce dispositif est une réelle plus-value pour des jeunes du territoire en situation d'exclusion sociale et souhaitant s'inscrire dans une dynamique d'insertion. Cependant, les difficultés d'accès à un emploi pérenne freinent considérablement la possibilité d'accès à un logement qui est lui également très complexe au regard des fortes tensions à ce niveau aujourd'hui.

L'équilibre financier reste très fragile pour le fonctionnement de ce dispositif au regard de la situation budgétaire de ce jeune public qui peut avoir des ressources à un moment donné de son séjour puis plus aucunes ressources auxquelles La Halte doit répondre afin de régler les frais d'énergie, d'alimentation et d'hygiène, de vêture, de transport et autre. En sachant également que les appartements nécessitent d'être à minima rafraichis et rééquipés à chaque sortie du dispositif.

La Halte souhaiterait proposer un accompagnement global plus étayé et favoriser l'accès à des activités culturelles adaptées au jeune public accueilli mais les contraintes budgétaires ne le lui permettent toujours pas à ce jour.

✓ **L'organisme gestionnaire**

La Halte Père Etienne Grienenberger (L.H.P.E.G.)

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur – 97400 Saint-Denis

Président : Monsieur GAY Joël

Représenté par Monsieur NOUVEAU Nicolas en qualité de directeur

Téléphone : 0262 90 89 60 - Fax : 0262 90 89 50 Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re

N° SIRET : 428 664 155 000 85 - Code APE : 8790 B

Statut du personnel : « contrat à durée indéterminée »

Convention Collective Nationale 1951

Adhérent à un syndicat d'employeurs : OUI

✓ **Les établissements de La Halte**

Les établissements sociaux :

- Deux centres d'hébergement d'urgence : « Les Jonquilles » à Saint-Denis avec une capacité de 51 places et « Fleur d'Eau » à Bras-Panon avec une capacité de 35 places.
- Trois dispositifs Maison Relais : à Saint-Denis, à Sainte-Marie et à Bras-Panon pour un total de 67 places.
- Un dispositif d'hébergement temporaire A.L.T.¹ Jeune à Saint-Denis pour 7 places.
- Deux appartements diffus CHRS² Insertion situés dans l'est pour une capacité de 6 places.
- Un appartement de Transition sur Saint-Denis de type F4.

Les établissements médico-sociaux :

- Des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Nord avec une dotation de 20 lits en établissement collectif à Saint-Denis et de 10 lits dans l'Est en appartements diffus.
- Des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) Nord avec une dotation de 18 lits en établissement collectif.

¹ Allocation Logement Temporaire.

² Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

✓ Le dispositif A.L.T. JEUNE

Le dispositif A.L.T. Jeune fonctionne dans le cadre d'une convention de financement de l'allocation de logement temporaire dans l'objectif de proposer un hébergement de 7 places d'une durée de séjour de 6 mois renouvelables destiné à des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans, avec et sans ressources, en demande de mise à l'abri et pour lesquels la situation sociale a été évaluée par le prescripteur de la demande d'orientation auprès du SIAO³.

Le dispositif se compose de 7 logements individuels de type T1 répartis au sein d'une résidence sociale « Maison relais » gérée par La Halte. La cohabitation de ces 2 dispositifs permet une mixité tant intergénérationnelle que des publics favorisant l'expérience d'une solidarité.

✓ Le public

Le SIAO est l'orienteur exclusif du public accueilli après validation des demandes d'hébergement formulées par un travailleur social menant un accompagnement contractualisé ou non : principalement les Missions Locales mais également les structures d'hébergement d'urgence, les Boutiques Solidarité, le RSMA⁴, Le Département, l'École de la 2ème Chance.

Ce sont de jeunes majeurs en situation de grande précarité, en rupture de soutien familial ou institutionnel pour les sortants de l'ASE⁵. Des jeunes déjà fragilisés par un parcours de vie difficile et complexe et pouvant bien souvent présenter des carences affectives, des troubles psychologiques et d'adaptation sociale.

Nous veillons à étudier les propositions d'orientation du SIAO afin de limiter les difficultés d'adaptation ou de mise en danger qu'une problématique délinquante ou de trop importants troubles d'addiction ou psychiques d'un jeune orienté pourrait entraîner pour un dispositif très largement sous subventionné et donc n'ayant pas les ressources humaines professionnelles pour y répondre.

Nous tenons ainsi à garantir et à préserver un climat de sécurité au sein de nos dispositifs implantés dans un quartier sensible où la protection des résidents les plus vulnérables de la Maison relais est une mission quotidienne.

³ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

⁴ Régiment du Service Militaire Adapté.

⁵ Aide Sociale à l'Enfance.

Tout jeune accueilli se doit de respecter le règlement de fonctionnement du dispositif et de s'inscrire de façon volontaire dans une démarche d'insertion professionnelle.

✓ **L'accompagnement proposé**

Le dispositif est animé par le couple d'hôtes chargé de l'animation de la Maison relais composé d'une éducatrice spécialisée et d'un agent de service sous la responsabilité d'un chef de service. La dimension relationnelle est au cœur de la présence quotidienne des hôtes afin d'apporter un soutien aux démarches d'insertion professionnelle des jeunes majeurs accueillis.

Un contrat de séjour signé pour 6 mois renouvelables fixe les objectifs d'insertion socio-professionnelle du jeune et des objectifs spécifiques qui peuvent être par exemple développer sa ponctualité, respecter ses engagements, améliorer son hygiène, réduire ses addictions.

Un rendez-vous est prévu tous les 15 jours entre les jeunes et l'éducatrice spécialisée pour faire le point sur leur situation globale et l'avancée de leur projet professionnel. Durant cet entretien, il est demandé aux jeunes de justifier de leurs recherches d'emploi, de stage ou de formation. Les freins à leur insertion sont analysés ensemble et sont également proposé des conseils ou des orientations afin de favoriser celle-ci.

Tout jeune accueilli est accompagné à formuler une demande de logement social et bénéficier d'une demande de labélisation au titre du PDALHPD⁶ devant permettre la priorisation de la demande de logement. Cet hébergement temporaire, soutenu par l'accompagnement social, doit bien être une étape de transition vers une situation globale plus favorable avec l'objectif d'accéder à un logement autonome.

Bien que pouvant ponctuellement avoir des contacts avec les organismes en lien avec les jeunes, le dispositif ne dispose pas de partenariat proposant un accompagnement à destination du public. La mise en œuvre d'actions collectives n'est d'ailleurs pas facilitée en raison des jeunes bien souvent actifs et ne pouvant donc être présents. Il leur est cependant proposé parfois de participer aux activités culturelles dont bénéficient les résidents de la Maison relais, notamment à la sortie mensuelle du week-end.

Les interactions entre les jeunes accueillis sont très limitées en raison de la configuration du dispositif où chacun dispose d'un appartement autonome et est généralement en activité la

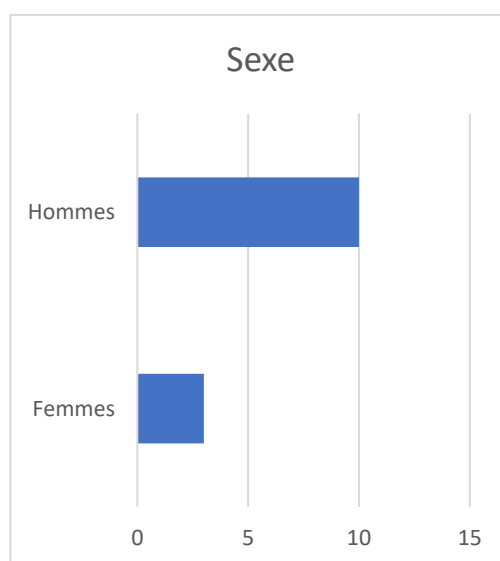
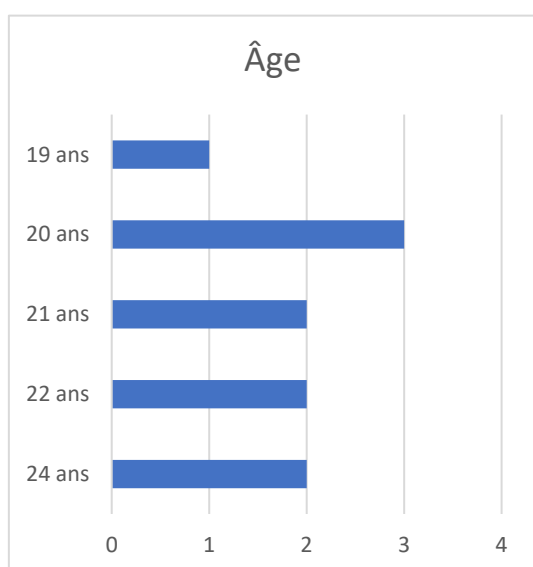
⁶ Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

journée. Les entretiens avec la travailleuse sociale et les visites de l'appartement dépendent également bien souvent de leur activité professionnelle.

L'ACTIVITÉ DE L'A.L.T. JEUNE

✓ La typologie du public

Le dispositif est destiné à accueillir de jeunes majeurs âgés de 18 ans jusqu'au plus tard la date anniversaire de leurs 26 ans s'il sont déjà présents dans le dispositif avant leurs 25 ans.



1 personne encore accueillie au 31/12/2023 aura très prochainement 25 ans et ne présente toujours pas, après une durée de séjour de plus de 4 ans, une situation professionnelle stable pouvant garantir des ressources pérennes nécessaires à l'accès à un logement.

3 jeunes femmes ont été accueillies dont 2 ont quitté le dispositif en cours d'année.

L'accès à des ressources

Les ressources des jeunes accueillis sont majoritairement l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) qui ne dure qu'un an et ne bénéficie généralement pas du renouvellement possible de 6 mois ; puis des revenus de formation qualifiante ou d'activité à durée déterminée.

Sur les 10 jeunes accueillis cette année :

- 1 n'a pas du tout eu accès à des ressources depuis 6 mois qu'il est admis.
- 4 ont eu des ressources tout au long de leur séjour annuel dont 1 durant toute l'année.

- 5 ont eu accès des ressources durant au moins la moitié de leur durée de séjour annuel dont 2 durant au moins 6 mois de l'année.

✓ **L'occupation**

Le taux d'occupation est de 95.97% pour 10 personnes accueillies cette année dont 4 sorties et 3 nouvelles admissions.

	Nombre de nuitées	Taux d'occupation
1	365	100%
2	57	15.62%
3	159	43.46%
4	109	29.86%
5	365	100%
6	365	100%
7	361	98.90%
8	300	82.19%
9	196	53.70%
10	175	47.95%

103 nuitées de vacances sont comptabilisées soit une moyenne de 26 nuitées par logement inoccupé correspondant au délai entre la sortie d'un jeune accueilli et l'entrée d'un nouvel arrivant orienté par le SIAO.

Cet important délai de vacances découle du temps d'attente de réception d'une nouvelle orientation du SIAO, systématiquement informé en amont de toute sortie prévue, ainsi que le temps de contacter puis de rencontrer la personne orientée. Le délai de vacances est également rallongé par le refus exprimé des personnes orientées lorsque nous les contactons.

4 refus d'admission par les personnes orientées

4 personnes orientées ont ainsi refusé la proposition d'hébergement en A.L.T. dont 3 ont exprimé préférer se maintenir au sein de leur hébergement amical ou familial actuel et 1 personne n'a pas été joignable ni par notre équipe ni par le prescripteur.

4 sorties comptabilisées

La durée moyenne de séjour total des 4 personnes sortantes cette année est de 545,5 jours soit environ 18 mois. 3 personnes ont été accueillies entre 12 et 16 mois et 1 personne durant près de 2 ans et demi.

	Durée de séjour	Orientation de sortie	Âge à la sortie
F	366 jours	Hébergement familial	20 ans
F	399 jours	Départ volontaire	20 ans
H	515 jours	Sortie vers logement social en couple	21 ans
H	902 jours	Service civique en Hexagone	24 ans

1 jeune femme a quitté volontairement le dispositif après 1 an à la connaissance de sa situation de grossesse pour être hébergée avec son compagnon chez un parent de celui-ci. Cette jeune était pleinement engagée dans une démarche d'insertion dans le cadre d'un CEJ⁷ et La Halte a pu contribuer à ce qu'elle repasse son examen de conduite qu'elle a finalement réussi.

Après un peu plus d'un an, 1 autre jeune femme a aussi quitté volontairement le dispositif sans vouloir indiquer sa destination. Des difficultés relationnelles, de gestion budgétaire et d'addiction avaient entraîné des problèmes sur son lieu de travail où elle était en contrat PEC⁸ ainsi qu'une vive opposition avec le cadre de fonctionnement de notre dispositif.

En Service Civique durant une partie de son accueil, un jeune homme de nationalité comorienne a été accueilli près de 17 mois avant de quitter le dispositif pour se marier et accéder à un logement social attribué à sa compagne.

Un jeune homme de 24 ans accueilli durant près de 2 ans et demi après avoir cumulé différentes formations, stages et emplois, a quitté le département pour suivre un service Civique en Hexagone tout en pouvant y bénéficier d'un hébergement. L'appartement A.L.T. a été gardé 1 mois afin que le jeune puisse être rassuré en cas de problème et qu'un retour serait envisagé. Il contactait régulièrement la travailleuse sociale du dispositif au début de son arrivée dans l'hexagone en exprimant sa satisfaction d'avoir mené ce projet de mobilité.

⁷ Contrat d'Engagement Jeune ouvrant l'accès à une allocation de 528€ maximum.

⁸ Parcours Emploi Compétences.

3 admissions comptabilisées

De façon générale, les Missions Locales sont les principaux dispositifs prescripteurs auprès du SIAO qui valident les orientations.

1 jeune femme et 2 jeunes hommes ont été admis cette année et présentant chacun des problématiques relationnelles et familiales ayant amenées une rupture d'hébergement.

	Prescripteur	Ressources à l'entrée	Situation professionnelle au 31/12/2023	Âge à l'entrée
H	Mission Locale	CEJ	Formation RSMA	19 ans
F	Mission Locale	CEJ	CDD	21 ans
H	CHRS Urgence	Sans	Demandeur d'emploi	20 ans

L'admission d'un jeune homme de 19 ans engagé dans un parcours de formation de menuisier au RSMA a nécessité le soutien important de l'équipe afin que ses troubles de l'addiction ne le mette en trop grande difficulté. Après bientôt 1 an d'accompagnement, nous tentons de l'amener progressivement à adhérer à une orientation vers le CSAPA.

Sortante de l'ASE, est admise 1 jeune femme de 21 ans qui envisageait de travailler dans le secteur des transports en commun grâce au permis de chauffeuse de bus qu'elle a récemment obtenu. Après quelques mois d'hébergement lui ayant permis de retrouver une certaine stabilité, la jeune femme a décroché un emploi à durée déterminée dans le secteur voulu qui pourrait probablement aboutir sur un emploi pérenne d'ici quelques mois et ainsi lui permettre d'optimiser ses chances d'accéder à un logement bien que les solutions restent minces étant donnée l'importante tension actuelle sur le territoire au regard du logement pour personne seule.

Après quelques mois en centre d'hébergement d'urgence suite à une rupture familiale, un jeune homme de 20 ans est admis alors qu'il venait d'obtenir un terrain de stage dans le cadre d'une formation en restauration. En raison de difficultés organisationnelles de l'entreprise, le stage a très rapidement été rompu et le jeune homme continue toujours ses recherches d'emploi ou de formation depuis bientôt 6 mois en lien avec la Mission Locale. Sans ressources depuis son admission, La Halte prend donc à charge tous ses frais : énergie, alimentation, hygiène, transport et autres besoins ponctuels.

Situation des jeunes majeurs accueillis au 31/12/2023 :

1 place est inoccupée suite au départ volontaire d'une jeune femme le 28/12/2023.

	Durée de séjour	Ressources	Situation professionnelle	Âge
H	4 ans et 7 mois	Oui	Formation RSMA	24 ans
H	1 an et 9 mois	Oui	CEJ	22 ans
H	1 an et 2 mois	Oui	Contrat d'apprentissage	22 ans
H	10 mois	Oui	Formation RSMA	19 ans
F	7 mois	Oui	Emploi CDD	21 ans
H	6 mois	Non	Demandeur d'emploi	20 ans

3 personnes présentes au 31/12/2023 étaient déjà présentes au 01/01/2023 :

1 jeune homme de 24 ans est accueilli depuis bientôt 5 ans après avoir cumulé différentes expériences de formation, de stage ou d'emploi à durée déterminée et est aujourd'hui en formation d'Auxiliaire de vie aux familles au sein du RSMA. Nous observons une nette évolution du comportement général de ce jeune admis dans le dispositif alors qu'il avait 20 ans et était très distant et méfiant envers les professionnels. C'est maintenant un jeune homme ouvert à l'échange et qui exprime s'épanouir à travers ses stages d'aide à domicile.

1 jeune homme comorien de 22 ans arrivé sur le territoire dans le cadre d'une évacuation sanitaire est accueilli depuis bientôt 2 ans et n'a toujours eu pas de réponses positives quant à ses recherches d'emploi suite à son obtention récente d'un titre professionnel en réparation informatique. Il bénéficie aujourd'hui d'un Contrat d'Engagement Jeune en lien avec une Mission Locale.

Quelques mois après son arrivée de Mayotte, 1 jeune homme est admis dans le dispositif alors qu'il est en contrat d'apprentissage en vue d'obtenir un CAP de Pâtissier après avoir déjà obtenu un CAP de Boulanger. Âgé de 22 ans, il exprime que le projet est de se former avant de retourner s'installer à Mayotte et de monter son entreprise.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le dispositif A.L.T. Jeune demeure une solution de mise à l'abri pour de jeunes majeurs en situation de ruptures multiples et un rempart à une exclusion sociale à laquelle ce public est de plus en plus exposé dans un contexte de crise socio-économique tendu.

L'hébergement proposé permet à ces jeunes de retrouver une stabilité, une dignité et d'expérimenter l'autonomie pour la plupart. L'accompagnement social, qui reste léger au regard des possibilités du dispositif, a pour objectifs principaux de guider ces jeunes vers leur insertion sociale et professionnelle ainsi que de les amener à s'appropriier les comportements adaptés à leur meilleure intégration citoyenne.

Au fil des ans, nous observons que la majorité des jeunes cumulent des formations, des stages, des emplois à durée déterminée et que l'accès temporaire à des ressources ne leur permet pas d'envisager concrètement un projet de logement. Cette situation d'hébergement temporaire, sans visibilité quant à leur capacité à un moment de pouvoir être autonomes, crée chez certains jeunes une angoisse venant s'ajouter à la fragilité émotionnelle et psychologique déjà présente par un parcours de vie bien souvent déjà chaotique pour leur jeune âge.

L'emploi et la formation sont des enjeux majeurs pour la jeunesse réunionnaise et il s'agirait que notre dispositif puisse être davantage en lien avec les services d'insertion en faveur des jeunes majeurs. Les interventions « Espace Kozmen » menées par le CRAJEP⁹ l'année dernière ne se sont pas poursuivies cette année et les rencontres avec PRODIJ¹⁰ n'ont pas pu aboutir à la mise en œuvre d'activité en faveur des jeunes accueillis.

Nous envisageons toujours de pouvoir mettre en œuvre des activités culturelles à destination des jeunes accueillis en A.L.T. pour lesquelles il demandera aux hôtes de stimuler une dynamique collective entre les jeunes mais la disposition d'une enveloppe budgétaire pour la conduite de ces activités reste aujourd'hui le principal frein.

Enfin, les thématiques de santé globale et de santé mentale nécessiteraient d'être accompagnées par des professionnels dédiés tel que les équipes mobiles intervenants auprès des résidents de la Maison relais auprès de laquelle est implanté le dispositif A.L.T.

⁹ Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire.

¹⁰ Pôle Réunionnais Organisation Développement Innovation Jeunesse.